



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1149) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «CHŒUR
SAINT-LOUIS DE VINCENNES»**

**DÉCISION N° DM-26-049
EN DATE DU 03 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par sa présidente Madame Denise TERREAUX, dont la siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, d'organiser une répétition, dans le Pôle documentaire, le 31 janvier 2026 de 14h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa présidente Madame Denise TERREAUX, dont la siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser une répétition, dans le Pôle documentaire, le 31 janvier 2026 de 14h00 à 17h30.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN